Trente-troisième Année. — N° 138 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 17 MAI 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, **13 fr. 50.** — Six mois, **26 fr.** — Un an, **50** francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, **15 francs.** — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 16 MAI 1888

DES ACTES

Les élections municipales étant terminées, les Chambres ont repris mardi ce qu'elles sont convenues d'appeler « leurs travaux (!). » En deux fois, elles auront pris à peine l'équivalent des vacances qu'elles sont habituées à s'accorder à l'occasion des fêtes de Pâques. Il est bon de faire preuve de zèle et d'assiduité. Encore faut-il qu'il en sorte quelque chose.

L'idéal du travailleur n'est pas le bureaucrate timoré de la légende, celui qui arrive toujours à temps pour signer la feuille de présence, qui met une heure à endosser un vieux veston et à passer des manches de lustrine, qui, après avoir fait durer le plus longtemps possible un maigre déjeuner, remue distraitement deux ou trois dossiers en jetant des regards attristés sur l'horloge trop lente et qui, voyant enfin s'approcher l'heure de la fermeture, retire méthodiquement ses manches, range ses papiers et aligne à un millimètre près ses plumes, son écritoire, son coupe-papier, tous ses ustensiles et ne se retire qu'à l'heure sonnante, la conscience en repos et se disant que l'Etat n'a pas de serviteur plus fidèle que lui.

Ce n'est pas de tuer le temps qu'il s'agit mais de l'employer. On reproche au Parlement de ne pas faire assez de besogne; ce n'est pas parce qu'il n'a pas tenu assez de séances et qu'il s'ajourne trop volontiers, ou du moins ce n'est là qu'un grief secondaire, c'est qu'il gaspille ses séances en querelles stériles et en crises ministérielles qui entravent le travail au lieu de l'accélérer. C'est le moulin dont on entend sans cesse le tictac et dont on ne voit pas assez la farine.

Ce qui frappe surtout le grand public et ce qui atteint la considération des Chambres, c'est, d'une part, la consommation immodérée de ministères, c'est, en second lieu, le retard chronique apporté dans l'expédition des lois de finances.

La Chambre des députés revient: qu'elle travaille ! Le ministere Floquet, s'il se tient dans le domaine des réformes réalisables, pourra peut-être conduire la législature à son terme, sans nouveaux à coups. Mais il faut qu'il agisse. Il ne faut pas que par crainte de ne pouvoir réaliser des conceptions actuellement prématurées, il se réfugie dans l'inertie.

Nous allons sans doute savoir quels sont les projets qu'il a élaborés et qu'il est en mesure de soumettre aux Chambres, Peut-être a-t-il laissé planer là-dessus jusqu'à présent trop de discrétion et de mystère. Ses actes, d'autre part, dans le domaine de l'exécutif, n'ont rien eu de bien caractéristique ni de bien propre à enflammer les imaginations.

Quelques timides, lors de l'avènement de ce cabinet, ont semblé lui mesurer la confiance, de peur d'assister à des bouleversements irréfléchis. Ce n'est certes pas le reproche qu'on put élever jusqu'à présent.

UN VIF INCIDENT

A LA CHAMBRE

Un incident des plus vifs s'est produit mardi à la Chambre.

On venait de décider de mettre en tête de l'ordre du jour de la séance de jeudi le projet et les propositions de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, et la question était de savoir si l'on continuerait la séance.

Voici comment l'incident est rapporté à l'*Officiel* :

M. le Président. — La Chambre entend elle continuer la séance ? (Non ! non ! à jeudi.)

Plusieurs voix à gauche. — On a déjà voté.

M. le Président. — Je ne puis pas refuser de mettre de nouveau la question aux voix.

Il est exact, messieurs, que la Chambre avait voté la continuation de la séance ; mais, à ce moment, a surgi l'incident qui a pu autoriser certains de nos collègues a considérer que l'heure était désormais trop avancée pour commencer la discussion du projet de loi sur les accidents.

Je mets aux voix la question de savoir si la Chambre entend continuer sa séance.

(La première partie de l'épreuve a lieu par mains levées.)

M. Lafont (Seine). — Nous demandons le scrutin! (Exclamations.)

M. le Président. — L'épreuve est commencée, je ne puis accepter votre demande de scrutin.

Sur divers bancs à gauche. — Non! non! l'épreuve n'est pas commencée!

Voix nombreuses. — Si ! Si !

M. Leydet.— Mais il y a une demande de scrutin ! (Bruit.)

M. le président. — C'est possible ; mais je n'en ai pas été saisi en temps utile. (Réclamation à l'extrême gauche.)

Vous n'avez pas la prétention, messieurs, de m'empêcher d'observer le règlement. L'épreuve était commencée... (Dénégations à l'extrême gauche. — Oui ! oui ! au centre et à droite.)

A droite. — La contre-épreuve ! Faites donc la contre-épreuve, monsieur le président.

M. Wickersheime.— Il faut bien donner le temps matériel de déposer une demande de scrutin !

M. le président. — La Chambre tout entière en est témoin... (Oui ! oui !); au moment où j'ai mis la question aux voix, la demande du scrutin n'avait pas encore été annoncée (Nombreuses marques d'assentiment.— Réclamations à l'extrême-gauche.)

Vous pourrez vous reporter à la sténographie, messieurs, si vous verrez si je n'avais pas commencé l'épreuve quand on a demandé le scrutin.

Je vais procéder à la contre-épreuve. (Bruit et interruptions à l'extrême-gauche.

M. le président. — Il y a vraiment un parti pris, de ce côté... L'extrême gauche) d'empêcher le président de consulter la Chambre sur les questions les plus simples.

M. Millerand. — La Chambre a déjà été consultée sur ce point et elle s'est prononcée.

M. le président. — Il arrive fréquemment que le président consulte la Chambre, à des reprises différentes, pour savoir si elle entend continuer sa séance...

M. le comte de Douville-Maillefeu. — Mais pas à quelques minutes d'intervalle !

M. le Président. — Surtout quand il a surgi comme tout à l'heure une proposition nouvelle.(Très bien ! très bien, au centre et à droite.)

M. Bourneville. — Vous nous faites perdre notre temps.

M. le Président. — C'est vous qui faites perdre le temps de la Chambre. (*Très bien, très bieu.*)

Messieurs, je ne pouvais accepter la demande de scrutin alors que le vote était commencé. (Très bien! très bien ! à droite et au centre)

Comme l'incident qui s'est produit a pu troubler le vote, je supplie la Chambre de me permettre de recommencer l'épreuve. (Assentiment à droite et au centre. — Bruit et interruptions à l'extrême-gauche).

M. le comte de Douville-Maillefeu.—Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le Président. — Vous ne pouvez pas avoir la parole.

M. le comte de Douville-Maillefeu. — On peut toujours avoir la parole pour un rappel au règlement.

M. le comte de Douville-Maillefeu se présente à la tribune.

A droite et au centre. — A l'ordre ! A l'ordre.

M. le comte de Douville Maillefeu, *à la tribune.* — Le scrutin est de droit, même lorsqu'une seule personne le demande après la première épreuve. (Bruit prolongé).

M. le Président. — Vous n'avez pas la parole. *L'épreuve était commencée.*

M. le comte de Douville-Maillefeu. — Je fais mon devoir et vous ne faites pas le vôtre. (Vives exclamations.)

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre et je vous prie de quitter la tribune. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. le comte de Douville-Maillefeu. — Cela m'est égal! j'ai le droit de parler. Je vous brave. (Nouvelles exclamations.)

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal. (Nouveaux applaudissements.)

(M. le comte de Douville-Maillefeu continue à parler au milieu du bruit.)

Voix diverses. — La censure! — Couvrez-vous, monsieur le président. (Vive agitation. — Tumulte.)

(M. le président se couvre.— Applaudissements répétés à droite et au centre.)

M. le président. — La séance est suspendue conformément à l'article 109 du règlement.

(La séance est suspendue à cinq heures cinq minutes.— A six heures moins un quart, M. le président remonte au fauteuil).

M. le président — La séance est reprise.

Messieurs, un fait profondément regrettable, et, je crois sans précédent, vient de se passer. Je n'ai pas besoin de dire qu'il n'atteint pas le président, qui ne peut que le constater avec tristesse. Il est d'autant plus regrettable qu'il était sans excuse — je viens de m'en assurer en vérifiant la sténographie elle-même — et j'en fais juge la Chambre.

M. le comte de Douville-Maillefeu demande la parole.

M. le président. — Voici comment les faits se sont passés.

J'avais consulté la Chambre, ceci est constaté par la sténographie, et je lui avais demandé si elle entendait continuer la séance.

La première partie de l'épreuve avait eu lieu ; des mains s'étaient levées. J'allais procéder à la seconde partie de l'épreuve. C'est à ce moment que deux propositions ont surgi :

D'une part, on m'a apporté une demande de scrutin qui n'avait pas été déposée sur le bureau avant le vote.

D'autre part, M. de Douville-Maillefeu a élevé la prétention de prendre la parole entre ces deux parties de l'épreuve.

Le règlement ne me permettait à aucun titre d'accepter ni la demande de scrutin ni l'intervention de M. de Douville-Maillefeu. (Très bien, très bien)

Voilà exactement comment les choses se sont passées, comme elles sont relevées — et M. de Douville-Maillefeu peut s'en assurer — par la sténographie.

M. de Douville-Maillefeu a pu se méprendre, au milieu du tumulte qui régnait et qui malheureusement accompagne quelquefois nos débats...(Vif assentiment) sur la position de la question. Mais avait-il le droit, eût-il même été de bonne foi dans sa méprise, de monter à cette tribune, de faire ce scandale de s'insurger contre l'autorité du président, qui y mettait toute la bienveillance possible, qui faisait tous ses efforts pour empêcher un pareil conflit ? (Applaudissements.)

J'ai appliqué à M. de Douville-Maillefeu les peines dont je disposais; vous reconnaîtrez, messieurs, qu'elles étaient insuffisantes. J'ajoute que les peines les plus sévères du règlement ne sauraient réprimer de pareils écarts. (Très bien! très bien!) Je n'y ferai pas appel. J'aime mieux livrer M. de Douville-Maillefeu qui, emporté par son caractère, s'est oublié si gravement...

M. le comte de Douville-Maillefeu. — Je demande la parole. Vous n'avez pas le droit de dire cela !

M. le Président. — ... au jugement de sa conscience. Elle lui dira qu'il a eu tort de tout le mal qu'il s'est fait. (Vifs applaudissements).

M. le comte de Douville-Maillefeu.—Messieurs, si M. le président avait parlé seulement comme président, j'aurais pu ne pas demander la parole, mais il est sorti de son rôle d'impartialité, il n'a pas à juger comme président les actes qu'un membre du Parlement accomplit croyant défendre le règlement.

Je ne sais pas si M. le président s'est trompé. Il a l'air de se croire infaillible... (Réclamations). Je ne m'y oppose pas. (Mouvements divers). Mais quant à moi je ne crois pas me tromper.

M. le président m'a dit : « On ne parle pas entre deux épreuves. » Sur tout ce qu'il y a de plus sacré au monde, je le défie de dire qu'il n'a pas dit cela. Je soutiens qu'il a dit : « On ne parle pas entre deux épreuves. »

Eh bien ! c'est une erreur. Entre deux épreuves, c'est-à-dire quand la première épreuve a été douteuse — consultez le règlement — dans ce cas un membre a toujours le droit, à lui seul, de demander le scrutin public. C'est ce que j'ai fait, pas autre chose.

Si M. le président avait l'intention de dire : « On ne parle pas entre les deux parties d'une épreuve, » je déclare qu'il ne l'a pas dit. (Rumeurs).

M. Bovier-Lapierre. — Eh bien ! il y a une méprise, voilà tout !

M. le comte Douville-Maillefeu. — Je l'ai donc dit à M. le président, je le lui ai répété, et il a ajouté alors ces paroles : « Vous pouviez me dire cela de votre place, mais dans aucun cas vous ne pouviez me le dire de la tribune. » Il reconnaissait donc par là que j'avais raison. (Dénégation.) Seulement, il trouvait que je ne devais pas lui faire cette observation à la tribune.

Si M. le président nie m'avoir adressé les paroles que je viens de rappeler, je n'ai plus qu'à me retirer profondément étonné, mais nullement blessé. (Exclamations à droite et au centre.)

M le président. — Messieurs...

Sur un grand nombre de bancs. — Ne répondez pas ! ne répondez pas !

M. le président. — L'incident est clos. (Très bien ! très bien !)

LA RENTRÉE

Paris, 15 mai.

Peu de députés présents. — Le général Boulanger n'a pas assisté à la séance. — Mesures d'ordre inutiles. — L'élection de l'Isère. — Les élections municipales.

Rentrée singulièrement terne. Une bonne moitié des députés voulant passer en province les fêtes de la Pentecôte, n'a pas cru devoir se déranger pour assister à cette première séance. La vie parlementaire, nous le répétons, ne reprendra réellement que mardi prochain.

Le bruit avait couru que le président M. Méline devait prononcer un grand discours, dans lequel il ferait allusion à l'attitude du général Boulanger. Naturellement, il n'en est rien. M. Méline parait beaucoup plus occupé de la discussion du projet sur le maïs que des faits et gestes de son collègue du Nord.

Celui-ci n'est pas venu à la Chambre, comme on semblait le redouter, car des mesures ridiculement exagérées avaient encore été prises aujourd'hui par le gouvernement.

De fortes escouades d'agents sont massées devant le Palais-Bourbon, sur la place et le pont de la Concorde. Le service de garde est fait par la garde républicaine, tous les postes sont doublés, et il y a des soldats dans la salle qui précède le salon de la Paix et au dehors comme au dedans le calme le plus complet.

M. Laguerre déclare que le général, fatigué, complètement aphone, n'assistera pas à la séance d'aujourd'hui.

L'absence du général n'empêche pas qu'on ne cause de lui et de son voyage dans le Nord. Les boulangistes et particulièrement ceux qui ont accompagné Boulanger répètent, à qui mieux mieux, que ce voyage n'a été qu'une longue promenade triomphale, au cours de laquelle le triomphateur a reçu un nombre considérable de demande, de bureaux de tabac.

Ils parlent moins par contre de l'échec subi par leur ami dans le département de l'Isère, échec qui fait dire à M. Reinach dans un groupe: « Gaillard a été élu contre Girard, c'est vrai, mais Boulanger a été évincé, c'est énorme, c'est le principal. »

Tous les députés opportunistes que nous avons interrogés déclarent, d'ailleurs, que le Boulangisme est irrémédialement atteint. « On verra avant peu, nous disent l'un d'eux, le tort immense que ce voyage dans le Nord a fait au général dans le reste du pays. C'est le commencement de la fin. »

Si les opportunistes à tort ou à raison se montrent satisfaits de ce côté, il n'en est pas de même en ce qui regarde le résultat des élections municipales.

Dans la liberté des conversations particulières nous avons recueilli des aveux bien précieux.

Personne ne conteste l'écrasement des opportunistes et les progrès très marqués du parti conservateur. Tous nos amis qui reviennent de leurs départements sont enchantés. Ce qui prouve mieux que tout commentaire combien cette satisfaction est légitime, c'est les velléités de concentration qui se manifestent comme toujours en présence d'un danger, chez les républicains qui croient encore à cette vieille guitare. On entend revenir ce mot d'apaisement qui peut se traduire ainsi : ne rien faire.

REVUE DE LA PRESSE

Nous avons reproduit hier dans notre *Revue* l'article de M. J. Delafosse qui accusait les journaux d'avoir poussé à la guerre en 1870. M. E. Hervé relève — en ce qui le concerne — cette allégation. L'impartialité nous oblige à reproduire la réponse de l'honorable directeur du *Soleil* :

« M. Jules Delafosse, dans le *Matin*, accuse les journaux d'avoir poussé à la guerre de 1870. Il cite, à l'appui de cette accusation, plusieurs extraits des journaux de l'époque et notamment la phrase suivante du *Journal de Paris* :

« Le cabinet des Tuileries avait des raisons de se montrer susceptible. Si M. de Gramont n'avait pas parlé, on aurait pu croire à la fin que toute la politique de la France était dans la résignation et dans l'effacement. »

» La citation est exacte. Elle est empruntée à un article de M. H. Depasse, publié dans le *Journal de Paris* du dimanche 10 juillet 1870.

» Elle prouve que le *Journal de Paris* repoussait la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne; mais prouve-t-elle que le *Journal de Paris* poussait à la guerre ? Non, car dans le même article, le *Journal de Paris* disait :

» La Prusse peut abandonner aujourd'hui la candidature du prince de Hohenzollern, et on ne l'accusera pas de mollesse ; qu'elle en soit persuadée ! Elle peut sacrifier des velléités d'amour-*propre aux intérêts généraux du monde* »

» Voilà ce qu'écrivait M. Depasse le 10 juillet 1870.

» Deux jours après, le prince de Hohenzollern renonçait à sa candidature, et voici comment M. Ed. Hervé, rédacteur en chef du journal, appréciait la portée de cet évènement :

« La candidature du prince de Hohenzollern n'existe plus. *Le seul et unique motif de dissentiment entre les deux cabinets a disparu.* »

EDOUARD HERVÉ.

» Voilà qui est clair, voilà qui est net.

M. Jules Delafosse dira-t-il que le *Journal de Paris*, lorsqu'il tenait un pareil langage, poussait à la guerre ? Nous pourrions lui opposer vingt autres citations qui prouvent le contraire ; mais celle-ci nous paraît suffisante.

» L'erreur de M. Delafosse est d'autant plus inexplicable qu'en 1870 il était un des collaborateurs du *Journal de Paris.* »

On s'est occupé, parait-il, au conseil des ministres d'hier des incidents du voyage du général Boulanger dans le Nord.

Le *Gaulois* écrit à ce sujet :

« On assure qu'entre autres éventualités les membres du cabinet auraient envisagé celle de l'application, au général Boulanger, d'un décret qui permettrait de l'expulser comme prétendant.

» Il y a quelques jours, notre distingué confrère, M. Charles Laurent, dans *Paris*, envisageait cette idée, sans l'emettre, nous a-t-il assuré; aussi n'est-ce pas à lui que ce discours s'adresse. Mais il parait que cette idée a germé et qu'elle hante aujourd'hui les cerveaux de nos gouvernants.

» La question politique nous laisse indifférents : les affaires de la république avec le général Boulanger ne sont pas les nôtres. Libre au gouvernement de rompre en visière au pays, qui montre contre l'état de choses actuel un mécontentement dont on vient de voir un menaçant échantillon dans le Nord.

» Mais sur la question de principe, nous sommes tout d'une pièce.

» Le général Boulanger est citoyen français, et il a droit de résider dans son pays, tant que les tribunaux ordinaires ne l'en éloigneront pas pour crime de droit commun.

» Nous n'admettons pas que le gouvernement *proscrive un citoyen pour ses opinions politiques*, qu'il soit communard, monarchiste ou n'importe quoi.

» Aussi protestons-nous de toutes nos forces contre tout projet d'attentat de cette sorte.»

L'entrefilet de M. Magnard dans le *Figaro* d'aujourd'hui est à citer en entier :

« Le général Boulanger est rentré à Paris. Depuis les voyages de Gambetta en 1872, il n'y avait pas eu pareil accès d'enthousiasme, ou pour parler plus exactement, une pareille explosion de mécontentement contre ce qui existe, un pareil besoin de nouveauté.

» On a tout demandé au général, et, selon la coutume des candidats, il a tout promis. Je sais bien que là est sa faiblesse et que, pour se tenir à la hauteur où le place l'imagination populaire, il lui faudra beaucoup d'adresse et pas mal de bonheur ; mais j'ai beau me répéter ces raisons-là à moi même, j'avoue que des démonstrations comme celles des paysans et des ouvriers du Nord donnent à réfléchir.

» Je vois des royalistes convaincus enchantés de tous ces incidents; parce qu'ils y trouvent un réveil inespéré de l'esprit monarchique : le malheur est que cet esprit monarchique veut choisir son monarque et se soucie du droit héréditaire comme un poisson d'un pomme. Il n'y a pas d'illusions à se faire pour le moment, et aux yeux de tous ceux qui n'aiment pas la République, de tous ceux qui veulent la renverser, ce monarque, c'est le général Boulanger.

» Le nouveau classement des partis que nous appelions s'opère à son profit et malgré lui, pour ainsi dire. Il a beau multiplier les déclarations républicaines, cela ne décourage ni le gros de l'armée conservatrice ni ses chefs — ce qui est plus extraordinaire.

» Les organes officieux de M. le comte de Paris recommandent comme unique plan de campagne la revision de la Constitution et la dissolution de l'Assemblée, comme si les futures élections ne devaient pas, selon toute vraisemblance, être la glorification du général. Ils l'ont choisi comme instrument contre la République, mais ils oublient qu'ils ne sont pas les maîtres de l'instrument.

» Y a-t-il eu parmi les acclamations qui ont salué Boulanger un seul cri de : Vive le Roi ! ou de : Vive l'Empereur ! Non! Ceux qui souffrent ou qui croient souffrir, ceux qui espèrent, ceux qui s'agitent, ceux qui ne savent pas, tous ceux que la République a exaspérés, tous ceux que la crise économique a atteints, tous vont au général, non comme à l'instrument d'une restauration sur laquelle personne au fond ne compte, mais comme à ce sauveur qu'improvisent les nations lasses, convaincues de l'impuissance des assemblées et de la faillite des espérances républicaines.

» Nous admettons donc parfaitement qu'on se fasse carrément boulangiste. C'est une opinion que nous ne partageons pas, que nous jugeons absurde et que nous redoutons comme très dangereuse, mais enfin, c'est une opinon.

» Quant à se croire monarchiste en boulangisant, quant à espérer que le général Boulanger emploiera sa popularité à aller chercher un roi dans la banlieue de Londres ou un empereur à Bruxelles, je persiste à penser que c'est de la folie pure. — F. M. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 15 mai.

Présidence de M. MÉLINE, président

La séance est ouverte à 2 heures.

La revision de la Constitution

M. Cunéo d'Ornano. — Je rappellerai que j'ai déposé en juin 1886, une proposition de loi demandant le *referendum* national en matière législative. (Bruit à gauche.) On a objecté que cette proposition avait un caractère inconstitutionnel, bien qu'une semblable proposition ait été présentée sans obstacle, par M. Ledru-Rollin, à la Chambre de Louis-Philippe.

Je demande que ma proposition soit renvoyée à la commission chargée d'examiner les propositions de la Revision.

M. le Président. — Je ferai remarquer que la *commission d'initiative a fait un rapport sur cette* proposition qui ne peut qu'être transformée en amendement aux propositions de revision.

M. Cunéo d'Ornano. — Alors je transforme ma proposition en amendement à la proposition de M. Pelletan.

La deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la création des syndicats obligatoires pour la défense des vignes contre le phylloxera est ajournée à samedi.

La question des alcools et des maïs

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi concernant les droits applicables aux alcools et aux maïs étrangers.

M. Viger, rapporteur. — La commission a examiné l'amendement de MM. Gros et Pinauld, tendant à exempter les maïs destinés à des usages agricoles.

Elle le repousse comme inapplicable et équivalant à l'exemption de tous les maïs.

Même après l'adoption de l'amendement de M. Mérillon, la commission estime qu'il y a encore avantage à voter l'ensemble du projet de loi.

M. Gros.— Je maintiens mon amendement.

M. Viger. — La commission invite la Chambre à voter le projet de loi.

Il ne faut pas faire croire qu'après avoir taxé le blé et l'avoine, on a reculé devant le droit sur le maïs pour ménager quelques capitalistes.

Enfin, il y a lieu de tenir compte du produit fiscal à attendre de l'application de la loi.

M. Gros. — On ne peut admettre que, dans une loi destinée à protéger l'agriculture, celle-ci est la seule qui soit frappée.

M. Dellisse. — Je repousse l'amendement. Il n'est pas possible de frapper de nombreux agriculteurs qui produisent le maïs sous prétexte d'en protéger quelques-uns qui n'emploient que le maïs étranger.

M. le ministre des finances. — Si l'amendement est rejeté, l'administration aura à rechercher quel est le maïs qui ira à l'agriculture.

C'est donc une surveillance constante qui devra être exercée sur les agriculteurs qui emploient le maïs.

Est-ce cela que la Chambre veut ?

Cris : *aux voix.*

M. Leydet. — Au nom de l'agriculture des régions méridionales, je protesque contre le droit sur les *maïs* et j'appuie l'amendement.

L'amendement, mis aux voix, est adopté à la majorité de 286 voix contre 254, sur 540 votants.

Par 280 voix contre 186 sur 466 votants, la Chambre adopte ensuite un amendement de M. Achard portant que les maïs et farines de maïs destinés à la consommation alimentaire sont affranchis de tous droits.

Un amendement de M. Colfavru proposant d'exempter du droit les maïs destinés à la fabrication de la maltese, est également adopté.

M Yves Guyot. — Je demande quels seront les maïs qui payeront le droit. (Bruit).

M. Maurice. — En effet, il ne reste rien de la loi, maintenant que tous les maïs seront exemptés par l'article 2, du droit de 3 francs établi par l'art. 1er.

Que diront les électeurs de l'œuvre législative de la Chambre ?

M. Rouvier. — Tous les droits protecteurs ont été votés pour ces électeurs du Nord qui font actuellement les manifestations que l'on sait.

M. Mérillon. — Les amendements votés aujourd'hui ne peuvent être incorporés dans l'art. 2.

Cet article 2 est voté,

Les amendements d'aujourd'hui sont des articles additionnels, et il ne peut y avoir de vote d'ensemble que sur la loi.

M. le Président. — La Chambre à voté, en effet, cinq articles. Il lui reste à voter sur l'ensemble de la loi.

M. le Rapporteur. — La commission, malgré les *articles additionnels* qui atténuent singulièrement l'effet de l'article 1er, insiste pour le vote de la loi.

M. le Ministre des finances. — Si le projet est rejeté, le gouvernement est prêt à déposer un contre-projet portant surtaxe de 40 francs sur les alcools.

L'ensemble du projet de loi est repoussé à la majorité de 282 voix contre 247 sur 529 votants.

La grève des verriers

M. Félix Pyat. — Le Conseil municipal de Paris a voté 10.000 francs pour venir aux secours des verriers de Seine-et-Oise, victimes de la coupable coalition des maîtres verriers.

La Chambre doit faire mieux.

Je demande l'expropriation pour cause d'utilité publique de toute usine fermée par la volonté du patron.

Les usines expropriées après estimation, seront remises aux ouvriers qui paieront à l'Etat l'intérêt du capital employé au taux le plus bas de la rente.

L'urgence mise aux voix est repoussée.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 16 mai

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 50	3 0/0	.. ..	.. ..	82 60
85 35	3 0/0 amortissable	.. ..	.. ..	85 40
105 67	4 1/2 1883	.. ..	.. ..	105 70
62 1/8	3 0/0 Portugais	.. .I.	.. ..	62 1/16
97 18	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	97 37
69 1/2	Extérieure 4 0/0	.. .I.	.. .I.	69 7/16
78 1/2	Hongrois 4 0/0	.. .I.	.. ..	78 7/16
403 12	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	402 18
14 40	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	14 35
514 ..	Obligations du Trésor	.. ..	.. ..	515 ..
97 50	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	97 75
77 31/32	Russe 1880	.. .I.	.. ..	78 3/16
519 50	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	520 ..
	Sociétés de Crédit			
3430 ..	Banque de France	.. ..	.. ..	3480 ..
467 50	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	470 ..
758 75	B. Paris et d. Pays-Bas	.. ..	.. ..	756 25
345 ..	Banque Parisienne	.. ..	.. ..	345 ..
1417 50	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1417 50
134 37	Banque Tharsis	.. ..	.. ..	135 ..
582 50	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	582 50
455 ..	Société générale	.. ..	.. ..	453 ..
428 75	Banq. J.R.P. Pays-Aut.	.. ..	.. ..	428 ..
520 62	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	519 87
	Chem. de f. Franc.			
1545 ..	Nord act.	.. ..	.. ..	1545 ..
1240 ..	Paris-Lyon-Médit »	.. ..	.. ..	1260 ..
775 ..	Est »	.. ..	.. ..	775 ..
892 ..	Ouest »	.. ..	.. ..	887 ..
1306 ..	Orléans »	.. ..	.. ..	1310 ..
1162 ..	Midi »	.. ..	.. ..	1161 .
	Sociétés diverses			
2166 25	Suez	.. ..	.. ..	2161 50
1305 ..	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1310 ..
717 .	Voitures	.. ..	.. ..	735 .
1130 ..	Omnibus	.. ..	.. ..	1130 ..
513 75	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	513 75
349 37	Panama	.. ..	.. ..	3.6 25
	Obligat. Foncières			
516 ..	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	513 ..
103 25	» 10e 4 0/0	.. ..	.. ..	103 ..
590 ..	» 500 f. 3 0/0	.. ..	.. ..	592 ..
519 ..	» 4 0/0 1863	.. ..	.. ..	517 ..
493 .	» commun. 3 0/0	.. ..	.. ..	490 ..
385 ..	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	386 ..
480 ..	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	479 ..
479 ..	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	478 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
404 ..	Nord	.. ..	.. ..	404 ..
393 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.. ..	.. ..	392 ..
394 50	Est 3 0/0	.. ..	.. ..	393 .
399 50	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	399 ..
402 ..	Orléans	.. ..	.. ..	401 ..
398 75	Midi 3 0/0	.. ..	.. ..	399 ..
... ..	Nord-Est	.. ..	.. ..	... ..
384 ..	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	380 ..
	Chem. de f. Etrang.			
... ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	.. ..
... ..	Alpines-Autrichiennes	.. ..	.. ..	.. ..
... ..	Lombards	.. ..	.. ..	.. ..
270 ..	Saragosse	.. ..	.. ..	267 50
	Obligat. des Villes			
528 ..	Paris 1855-1860	.. ..	.. ..	523 ..
523 ..	— 1865	.. ..	.. ..	525 ..
409 ..	— 1869	.. ..	.. ..	409 ..
397 50	— 1871	.. ..	.. ..	398 ..
514 ..	— 1875	.. ..	.. ..	514 ..
515 ..	— 1876	.. ..	.. ..	513 ..
387 50	Marseille	.. ..	.. ..	387 ..
103 ..	Bordeaux	.. ..	.. ..	104 .
98 ..	Lyon	.. ..	.. ..	97 75
105 25	Lille	.. ..	.. ..	106 ..
46 ..	Roubaix-Tourcoing	.. ..	.. ..	46 50
	Obligations div.			
... ..	Départem. de la Seine	.. ..	.. ..	.. ..
... ..	Gaz de Paris	.. ..	.. ..	.. ..
... ..	Suez	.. ..	.. ..	.. ..
... ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	.. ..	.. ..	.. ..

BOURSE DE LILLE

du mercredi 16 mai

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	106 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.. ..	117 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.. ..	513 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	508 .
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	466 ..
Armentières 1886	.. ..	478 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	47 ..
Tourcoing 1878	.. ..	494 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	109 50
Département du Nord	.. ..	106 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce	.. ..	570 ..
— » act. nouv.	.. ..	535 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	.. ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	.. ..	215 .
— — (act. n.), 250 fr. p.	.. ..	280 ..
Caisse Platel et Ce	.. ..	265 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	.. ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	.. ..	420 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	.. ..	1022 50
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	505 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.. ..	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.. ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.. ..	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	.. ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a.us. Grassin), 500, t.p.	155 ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	.. ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.. ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	.. ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3235 ..
Denain et Anzin	.. ..	205 ..
Obligations Nord	.. ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.. ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot, 300)	.. ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	.. ..	425 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	.. ..	9225 ..
Anzin 100e de denier	.. ..	2250 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	.. ..	1285 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	.. ..	11500 ..
Bully-Grenay le 6e	.. ..	1322 50
Carvin	.. ..	1220 ..
Courcelles-lez-Lens	.. ..	150 ..
Courrières	.. ..	27350 ..
Campagnac	.. ..	230 ..
Douchy	.. ..	2100 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	.. ..	241 25
Dourges	.. ..	1995 ..
Escarpelle (Nord)	.. ..	4065 ..
Epinac	.. ..	800 ..
Ferfay (Société anonyme)	.. ..	522 50
Lens	.. ..	20545 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	.. ..	47 75
Liévin	.. ..	4000 ..
Lys supérieure	.. ..	.. ..
Meurchin	2081 ..	2150 .
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	.. ..	14000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	.. ..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	.. ..	10 .
Thivencelles, Fresnes-Midi	.. ..	62 50
Vicoigne et Nœux	.. ..	17200 ..

OBLIGATIONS

Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t.p.	.. ..	1290 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t.p.	.. ..	510 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	.. ..	516 50
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	.. ..	390 ..
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	.. ..	500 ..
— Réty 1876, remb à 500, tout payé.	.. ..	100 .

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 16 Mai 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 45 .I.	3 0/0 nouveau	82 60 .I.
82 35 .I.	3 0/0 ancien	.. .. I.
85 40 .I.	3 0/0 amortissable	85 30 .I.
105 65 .I.	4 1/2 0/0 1883	105 65 .I.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Falsifications allemandes

Saint-Pétersbourg, 16 mai. — Je m'empresse de vous aviser d'un fait qui touche directement aux intérêts commerciaux de la France.

Tous les négociants en vin de Saint-Pétersbourg viennent d'adresser au gouvernement impérial une petition fortement motivée, demandant que des mesures efficaces soient prises en vue d'arrêter l'importation croissante d'Allemagne de faux vin de champagne portant des étiquettes françaises falsifiées.

Les banderoles d'importation trompent aussi bien l'acheteur que le consommateur, qui ne s'aperçoivent de la falsification que lorsque les bouteilles sont débouchées et que leur contenu inqualifiable a été goûté.

D'une enquête aussitôt ouverte, il résulte que l'Allemagne possède actuellement plus de cent *fabriques de champagne français* exporté principalement en Russie.

Nos négociants demandent instamment que le gouvernement impérial fasse apposer à la frontière russe, sur les banderoles de la douane, un timbre indiquant l'origine de l'expédition suivant les feuilles de route, ce qui gênera singulièrement le petit commerce des falsificateurs.

Le fusil à répétition en Angleterre

Londres, 16 mai. — Dans la séance de la Chambre des communes d'aujourd'hui, au cours de la discussion sur l'état de la défense nationale en Angleterre, M. Smith, *membre du gouvernement*, a déclaré que le gouvernement anglais désire mettre les ports de la Manche, Malte et Gibraltar en état de défense.

Faisant allusion au fusil à répétition, il a ajouté : « On a dit que la France nous avait devancés dans l'adoption de ce nouvel engin, je n'en suis pas sûr ; mais l'Allemagne, certainement, n'a pas réussi. L'Angleterre possède une arme qui réunit toutes les conditions exigées, mais il faut en faire l'épreuve avant que d'en armer la troupe. »

La résolution autorisant un crédit de 850.000 livres sterling pour la flotte d'Australie est adoptée par 33 voix contre 48.

L'ajournement de la Chambre, conformément au règlement, a fait différer le vote du crédit de 2.600,000 livres.

Au cours de la discussion, M. Stanhope déclare de nouveau qu'il est inexact que la maison Wilworth exécute des canons pour la France. Il annonce qu'en dehors de l'enquête de la commission royale, le gouvernement fera lui-même une enquête sous la présidence de lord Salisbury, sur les besoins de la défense du pays, et il n'hésitera pas à demander un crédit supplémentaire s'il reconnait qu'il est nécessaire d'augmenter l'artillerie.

Les sauterelles en Algérie

Les nuées de sauterelles qui font tant de dégâts en Algérie préoccupent, en ce moment, nos gouvernants. Ils viennent de décider qu'un premier crédit de cinq cent mille francs serait affecté à combattre ces dangereux insectes.

Une grève à Blanc-Misseron

Blanc-Misseron, 16 mai. — Deux cents ouvriers pudleurs et lamineurs viennent de se mettre en grève demandant une augmentation de salaire.

Cette grève entraîne l'arrêt complet du travail.

Aucun incident à signaler.

DERNIERE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

MM. Le Myre de Villers et Constans

Paris, 16 mai. — M. Le Myre de Villers, résident général de France à Madagascar, dont le congé doit expirer dans quelques mois, retournera probablement à Tananarive où il a défendu, avec tant de fermeté, les intérêts de la France.

D'autre part, on peut considérer comme certain que M. Constans gouverneur général de l'Indo-Chine, recevra à son arrivée, l'offre de conserver ses fonctions.

Les droits sur les vins français à leur entrée en Angleterre

Paris, 16 mai. — Des renseignements venus ce matin de Londres font prévoir que la question de vins en bouteilles de provenance française, recevra une solution dans une dizaine de jours.

Le gouvernement britannique réduirait sensiblement la surtaxe actuellement appliquée à cette catégorie de vins.

L'état de Frédéric III

Berlin, 16 mai. — L'Empereur a passé une très bonne nuit. Un changement de canule s'est opéré ce matin très facilement.

L'état de l'empereur du Brésil

Milan, 16 mai. — L'empereur du Brésil a passé une bonne nuit. Son état continue à s'améliorer.

L'armement et la défense des côtes

Paris, 16 mai. — On travaille simultanément aux ministères de la guerre et de la marine à un projet demandant un crédit d'une trentaine de millions pour l'armement et la défense des côtes.

La défense des ports militaires dépend de la marine ; celle des ports de commerce et le reste des côtes dépend de la guerre.

C'est ce qui explique le travail simultané des deux ministères.

Nous ajoutons qu'il ne s'agit pas des constructions qui existent mais de l'organisation des batteries.

Les préoccupations anglaises

Paris, 16 mai.— Dans les cercles diplomatiques, on considère les préoccupations manifestées par les anglais, relativement à la défense nationale comme fictives ; c'est simplement un moyen pour obtenir le vote du parlement et l'adhésion du pays pour le vote des crédits destinés à l'intervention de l'Angleterre dans la future guerre européenne.

Suicide d'un capitaine

Ditré, 16 mai. — Le capitaine Crépin, du 70e de ligne, s'est suicidé, hier soir, avec un revolver. La cause est inconnue.

Une retraite aux gardes forestiers

Paris, 16 mai. — Le ministre de l'agriculture doit prochainement saisir la Chambre d'un projet ayant pour objet d'assurer une retraite aux gardes forestiers, tant douaniers que communaux.

Cette retraite serait calculée sur les bases de celle accordée à la gendarmerie.

Un projet analogue a été voté il y a quelques années concernant les douaniers.

Un grand incendie en Allemagne

Berlin, 16 mai. — Un incendie a détruit dix-huit maisons et dix-sept étables au village de Tocheux, principauté de Leischstentein. Trois enfants ont été brûlés.

Un conflit sur la frontière afghane

Paris, 16 mai. — Un conflit a éclaté à la frontière Afghane, entre une tribu turcomane et des Afghans. Il y a eu quatre tués.

L'incident n'aura pas de suite ultérieure.

La grève des verriers de Pantin

Paris, 16 mai. — M. Floquet a reçu ce matin, MM. Basly et Camélinat accompagnés d'une délégation ouvrière des mineurs et verriers.

Il a reçu également plusieurs préfets, députés et sénateurs, ainsi que le président du conseil municipal de Paris et conseillers municipaux.

Un nouveau fusil à répétition

Saint-Pétersbourg, 16 mai. — Un ingénieur russe de Varsovie a inventé un nouveau fusil à répétition qui se distingue par sa légèreté et la rapidité de son tir de tous les fusils de guerre connus en Europe.

On pourra obtenir avec ce fusil 65 coups par minutes. Ce fusil a encore un autre avantage, malgré son tir très rapide, il ne s'échauffe pas plus vite que les autres. L'inventeur va offrir son fusil au gouvernement russe.

La reine d'Espagne à Barcelone

Perpignan, 16 mai. — Le baron D'Herbe, commandant le 6e corps, accompagné de son chef d'état-major et de trois officiers d'ordonnance est arrivé hier soir à 6 heures à Perpignan. Il est reparti ce matin, se rendant à Barcelone où il va attendre la reine d'Espagne.

Toulon, 16 mai.— L'escadre est partie ce matin pour se rendre dans les eaux de Barcelone où on compte qu'elle arrivera demain vers deux et trois heures du matin.

Une épidémie dans une école normale d'instituteurs

Clermont-Ferrand, 16 mai. — Une épidémie de colique et de diarrhée s'est déclarée à l'école normale des instituteurs. Le licenciement de cette école est prescrit pour un mois.